



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 8 décembre 2020 à 18 h 30, à huis clos via la plateforme de vidéoconférence Zoom.

Sont présents Monsieur le maire, Bruno Laroche, Madame la conseillère Chantal Lachaine, Monsieur le conseiller Yves Dagenais, Monsieur le conseiller Bruno Allard, Madame la conseillère Jennifer Ouellette, Monsieur le conseiller Patrice Goyer, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Est absent Monsieur le conseiller Donald Riendeau.

Est également présent monsieur Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2020-12-270**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

- 1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Constatation par les membres du conseil de l'avis de convocation
  - 1.3 Adoption du budget
  - 1.4 Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2021-2022-2023

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1.2 CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil municipal conformément au *Code municipal du Québec*.

**2020-12-271**

**1.3 ADOPTION DU BUDGET**

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'ADOPTER, pour l'année 2021 les prévisions budgétaires au montant de 16 496 368 \$ :

<b>REVENUS</b>	<b>BUDGET 2021</b>
Taxes	13 911 179 \$
Paiements tenant lieu de taxes	154 059 \$
Autres sources de revenus locales	1 780 794 \$
Transferts	650 336 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>16 496 368 \$</b>



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

DÉPENSES	BUDGET 2021
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Administration générale	2 085 931 \$
Sécurité publique	3 434 946 \$
Transport	3 766 691 \$
Environnement	2 982 472 \$
Aménagement, urbanisme	531 106 \$
Loisirs et culture	1 895 930 \$
Frais de financement	1 556 381 \$
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>16 253 457 \$</b>
<b>Autres activités financières</b>	
Remboursement en capital	1 162 400 \$
Affectations	250 411 \$
Immobilisations	0 \$
<b>Total des autres activités financières</b>	<b>1 412 811 \$</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>16 496 368 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-272

**1.4 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023**

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT les orientations du conseil municipal à cet effet;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisation réparties respectivement pour les années 2021-2022-2023 :

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	2021	2022	2023	TOTAL	Financement
Infrastructures routières	1 400 000 \$	1 838 000 \$	1 680 000 \$	4 918 000 \$	Emprunt et subvention
Réseau de drainage	80 000 \$	80 000 \$	165 000 \$	325 000 \$	Emprunt et subvention
Équipements	303 216 \$	421 617 \$	2 280 000 \$	3 004 833 \$	Fonds de roulement
Patinoire couverte	1 200 000 \$	- \$	- \$	1 200 000 \$	Emprunt
Archivage	150 000 \$	- \$	- \$	150 000 \$	Surplus
Installations d'abrasifs	- \$	150 000 \$	200 000 \$	350 000 \$	Emprunt et surplus
Parcs et sentiers	87 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	187 000 \$	Fonds de parc et terrain de jeux
<b>TOTAL - DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS</b>	<b>3 220 216 \$</b>	<b>2 539 617 \$</b>	<b>4 375 000 \$</b>	<b>10 134 833 \$</b>	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue à 18h58 au cours de laquelle aucune question n'a été posée.

**2020-12-273**

**3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Jennifer Ouellette et appuyé par Bruno Allard et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 18 h 59.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

---

Bruno Laroche, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 8 décembre 2020.

---

Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

